

Règlement du concours *Le taxi prend ses aires!* – vox populi

Toute personne âgée de 18 ans et plus résidant au Québec peut faire son choix et voter parmi diverses propositions présentées visant à mieux identifier et aménager les postes d'attente de taxis à Montréal. Ces propositions sont issues d'un concours d'idées¹ lancé auprès de concepteurs de toutes disciplines par le bureau Design Montréal, en collaboration avec le bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal. Le vote s'adresse au public et aux chauffeurs de taxi à Montréal. Le résultat de ce scrutin déterminera une ou deux propositions gagnantes qui seront annoncées publiquement au mois de septembre 2010 à savoir : le « choix du public » et le « coup de cœur » de l'industrie du taxi. Le concepteur proclamé « Choix du public » recevra une bourse de 2 500 \$ de la Ville de Montréal.

La période de votation est du 5 juillet au 30 août 2010 à minuit. La limite est d'un (1) vote par personne. Pour voter, il suffit d'indiquer son choix parmi les concepts proposés et entrer ses coordonnées sur le bulletin de vote électronique disponible sur www.realisonsmontreal.com ou à partir des sites internet des partenaires suivants : www.985fm.ca et www.journalmetro.com. Pour être éligible au tirage de l'un des prix de participation, le public et les chauffeurs de taxi doivent entrer l'indice publié tous les lundis du 5 juillet au 30 août dans le journal Métro, également diffusé dans la section « concours » des sites internet des partenaires. Le même indice sera utilisé pendant toute la période de vote. Les chauffeurs de taxi devront fournir leur numéro de permis de travail en plus de l'indice.

Description détaillée des prix, valeurs respectives et méthode d'attribution

- Quatre (4) forfaits muséums nature donnant l'accès au Biodôme, au Jardin botanique et à l'Insectarium pour 2 adultes et 2 enfants (5-17 ans) d'une valeur de 81 \$ chacun seront attribués comme suit : deux (2) forfaits tirés au hasard parmi tous les votants membres du public et deux (2) forfaits tirés au hasard parmi tous les votants chauffeurs de taxi à Montréal. Ces forfaits sont valides pour 30 jours consécutifs suivant la date de la première visite et jusqu'au 9 décembre 2010.
- Deux (2) forfaits romantiques pour deux personnes au Place d'Armes Hôtel & Suites situé au 55, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec H2Y 3X2 d'une valeur de 500 \$ chacun seront attribués comme suit : un (1) forfait tiré au hasard parmi tous les votants membres du public et un (1) forfait tiré au hasard parmi tous les votants chauffeurs de taxi à Montréal. Les forfaits romantiques pour deux personnes incluent : l'hébergement d'une (1) nuit en chambre supérieure, le souper au restaurant Aix Cuisine du Terroir (150 \$) et le petit-déjeuner au restaurant Suite 701 de l'hôtel. Les frais de service ne sont pas inclus. Ces forfaits sont valides jusqu'au 30 avril 2011 excluant les 30 et 31 décembre 2010 et sujets aux disponibilités de l'hôtel à toute autre date.

Lieu, date et heure de la désignation des gagnants des prix

Les six (6) tirages seront effectués le vendredi 10 septembre 2010 à 11 h en présence des organisateurs du concours à l'agence PIXEL CIRCUS, 400, avenue Atlantic, bureau 803, Montréal (Québec) H2V 1A5. Les gagnants seront informés par téléphone et par courriel dans les sept (7) jours ouvrables suivant le tirage et recevront leurs prix par courrier recommandé. Les prix offerts sont non-monnayables.

Les membres du jury *Le taxi prend ses aires!*, les organisateurs, employés, agents et représentants de la Ville de Montréal, du journal Métro et de Corus 98,5 FM de même que les personnes domiciliées avec tous ces derniers ne sont pas admissibles au tirage.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Informations sur le concours : Bureau Design Montréal, Ville de Montréal – 303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage, Montréal (Québec), H2Y 3Y8 – info@realisonsmontreal.com

¹ *Le taxi prend ses aires!* est un concours d'idées dont les résultats visent à nourrir une réflexion sur la problématique. Il ne s'agit donc pas d'un concours de projet visant la réalisation de l'une ou l'autre des propositions reçues, mais bien d'un processus de création.